



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Inspection pédagogique régionale
Affaire suivie par :
Pascale HERTU
Nelly VIGNE
IA-IPR EMCC

Tél : 05 36 25 72 14/15/16
Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Inspection pédagogique du second degré

Toulouse, le 07 septembre 2022

Les inspectrices d'académies -
Inspectrices pédagogiques régionales
Education musicale et chant choral

à

Mesdames et messieurs les professeurs
d'Education musicale et chant choral

S/c de Mesdames et messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée d'Education Musicale et Chant Choral - année 2022

Chères et chers collègues,

Nous espérons que les congés, faisant suite à une année encore chaotique, ont été porteurs du repos et du dépaysement nécessaire à l'amorce d'une rentrée rassérénée. Réjouissons-nous d'une année qui s'annonce allégée du poids considérable d'une pandémie qui semble maintenant derrière nous, même si nous devons rester vigilants et conserver des gestes barrières qui la maintiennent éloignée.

Nous adressons des félicitations aux lauréats des concours, aux professeurs stagiaires titularisés et des remerciements aux formateurs et professeurs tuteurs qui les ont accompagnés. Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs qui ont rejoint notre vaste académie et leur présentons, ainsi qu'à tous les collègues qui ont obtenu une mutation, des vœux de bonne installation. A propos d'installation matérielle, vous trouverez sur notre page dédiée du site disciplinaire, [l'équipement nécessaire](#) au fonctionnement d'une salle spécialisée d'éducation musicale et chant choral.

La nomination de Monsieur Pap Ndiaye à la tête de notre ministère apporte à la fois continuité -les fondamentaux (lire, dire, écrire, compter), l'égalité des chances (via notamment l'importance de la culture pour tous), la sensibilisation au développement durable- et éclaire en particulier certains sujets dont le bien-être des élèves et le renforcement de l'anglais.

Reprenant les priorités de la [circulaire ministérielle](#) de rentrée et en complément des recommandations de [l'encart commun](#) de la lettre de rentrée des IA-IPR de l'académie de Toulouse, nous souhaitons mettre en lumière **quelques points au regard de nos enjeux disciplinaires** :

➤ **Le bien-être des élèves dans une École pleinement inclusive**

- Installer un cadre serein
La pandémie a malheureusement favorisé chez certains élèves l'émergence d'une anxiété chronique. Or, la santé mentale et la promotion du bien-être sont une composante essentielle de la réussite des élèves. Le cadre de la classe et le contexte d'établissement dans sa globalité doivent offrir un climat serein et sécurisé pour consolider chez l'élève un sentiment de confiance en lui et en l'École, faciliter ses apprentissages et lui permettre d'évoluer vers le citoyen libre, éclairé et fraternel qui construit notre société républicaine. L'éducation musicale, discipline du sensible, a nécessairement besoin de s'établir dans un cadre apaisé et convivial pour que chacun s'y mobilise avec succès. Ainsi, enseigner l'éducation musicale, c'est travailler jour après jour à instaurer des règles de vie basées sur l'écoute, la solidarité, la patience, le sens des responsabilités et l'acceptation des différences. C'est également avoir un regard particulièrement attentif sur les élèves en situation de fragilité (addictions, sommeil, harcèlement...), *a fortiori* sur les élèves en situation de handicap.

- L'éducation artistique et culturelle comme vecteur d'épanouissement et de bien-être
Les mesures gouvernementales accompagnent une politique volontariste du développement culturel et artistique, via la part collective du pass Culture. Celui-ci profitera **à tous les élèves de la 4^e à la terminale pour une sortie/activité culturelle commune.**
La circulaire ministérielle de rentrée met aussi notre discipline en lumière : *dans cette dynamique, la rentrée en musique, événement fédérateur depuis 5 ans de toute la communauté éducative, sera poursuivie. Elle illustre, au-delà du jour de rentrée, notre volonté de développer la pratique musicale et le chant choral à l'école.* La politique ministérielle de 100% d'EAC est relayée sur notre territoire par un champ d'actions fécond autour de cinq priorités nationales : lire, chanter, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique.
Pour vous aider à concevoir des projets, à inscrire vos classes dans des dispositifs proposés, penser à consulter régulièrement le site de la [DAAC](#) et à prendre contact avec [Christelle Zucchetto](#), chargée de mission musique.
- La différenciation pédagogique permet d'accompagner les élèves au plus près de leurs besoins et de contribuer à leur bien-être. Des ressources sont désormais accessibles sur le site [Cap école inclusive](#) . Par ailleurs, l'innovation et l'expérimentation sont des outils indispensables à la mise en œuvre de la différenciation pédagogique. Parce que l'ambition de l'École est de faire réussir tous les élèves, s'autoriser à innover et à expérimenter pour trouver des méthodes et des démarches adaptées à chaque profil devient une nécessité. **Tout en restant dans le cadre des préconisations du programme officiel, la créativité, l'esprit de recherche et d'initiative visant les modes d'apprentissage et d'évaluation sont ici essentiels.** L'objectif qui prévaut est celui de placer tout élève dans une situation de réussite systématique, quel que soit le niveau de difficulté de la tâche à accomplir. Ce qui importe, c'est le progrès que l'élève a conscience de réaliser pas à pas, l'installant dans une dynamique vertueuse d'apprentissage valorisant.

➤ Améliorer l'apprentissage de l'anglais

La maîtrise des langues vivantes est une compétence essentielle pour la réussite des élèves, réaffirmée par notre ministre au travers notamment de l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques (DNL). Dans le secondaire, [l'arrêté du 16 juin 2017](#) permet de renforcer les LV dans les enseignements obligatoires du collège. Au lycée, ce sont les sections européennes et de langues orientales qui viennent conforter l'ensemble. Confié prioritairement aux spécialistes linguistes, l'enseignement de l'anglais s'enrichit à présent des apports d'autres disciplines dans un cadre légiféré à hauteur de 50 % de leur volume global d'attribution. Ainsi, le décret [n° 2018-1199 du 20 décembre 2018](#) prévoyant la création d'une indication « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante » sur le diplôme du baccalauréat général et technologique, précise l'évaluation des acquis des élèves dans la DNL.

Au-delà de l'enrichissement des compétences et du parcours de tout professeur, voire de la recherche de diversité des services d'enseignement, il apparaît indispensable que l'EMCC s'inscrive dans cette dynamique de formation au travers de la préparation à la certification complémentaire D.N.L. anglais.

La circulaire académique relative à l'organisation de chaque session est publiée annuellement dans le courant du mois de septembre. [Le rapport de jury de la session 2022](#), riche en informations, est d'ores et déjà consultable sur le site académique

➤ L'enseignement facultatif de chant choral

Nous nous réjouissons des nombreux concerts qui ont vu le jour au printemps dernier à la faveur d'un contexte sanitaire redevenu favorable.

Néanmoins, il nous paraît indispensable de renouveler la présentation des contours de cet enseignement qui ne fait pas encore pleinement valoir ses droits sur tout le territoire académique. Comme vous le savez, **la chorale est devenue, par l'arrêté du 9 janvier 2018, un enseignement facultatif au même titre que les langues anciennes et régionales.** A ce titre, un élève inscrit à cet enseignement ne peut donc pas se désengager en cours d'année.

L'enseignement facultatif de chant choral ouvert à tous les élèves volontaires et sans prérequis de niveau a pour objectif de construire chez eux des connaissances et des compétences spécifiques et transversales mais également de transmettre les valeurs républicaines. A ce sujet, voici un extrait [du programme de chant choral](#) : « *Chaque année, en complément du projet annuel qui repose sur la cohérence thématique et stylistique des pièces travaillées, la chorale inscrit à son répertoire des œuvres témoignant des valeurs et principes fondant la citoyenneté républicaine et européenne (par exemple : La Marseillaise, l'Hymne à la joie, Le Chant des partisans, etc.) ou encore évoquant des moments fondateurs de notre Histoire. Fortes de ce répertoire, les chorales sont engagées à contribuer aux cérémonies commémoratives et aux événements qui jalonnent l'année scolaire comme la Rentrée en musique et la Fête de la musique* ».

- Evaluation et prise en compte sur le bulletin trimestriel :
Comme pour tout enseignement, les compétences travaillées et les progrès réalisés par les élèves gagneront à être évalués et à être reportés dans un encart dédié sur le bulletin périodique de chaque élève dans le but de valoriser les efforts accomplis sur l'ensemble de l'année scolaire. A titre indicatif, vous trouverez sur notre site une ressource concernant [une grille descriptive d'évaluation](#) pour les différentes compétences ciblées par le programme.
- Valorisation au DNB, extrait du [Vadémécum La chorale au cœur du collège](#) :
L'enseignement facultatif de chant choral au collège est valorisé par le diplôme national du brevet.
Deux possibilités sont offertes aux candidats pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du diplôme :
 - ✓ *s'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, ils peuvent ne bénéficier de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points) ;*
 - ✓ *au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4. Dans ce cas, la soutenance présente les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé.*

L'Association Régionale de Développement des Ensembles Musicaux Scolaires [l'A.R.D.E.M.U.S](#) est portée depuis de nombreuses années par quelques enseignants dévoués. Son action est complétée par la nomination de [coordonnateurs départementaux](#) à votre écoute pour vous aider dans l'élaboration et la conduite de vos projets.

➤ **Le lycée**

Engagé dans une réforme dont la mise en œuvre complexe a été ralentie par les conséquences de la pandémie, **le lycée reste une priorité du corps d'inspection**, eu égard aux modifications relevées tant dans l'évolution de la carte des formations des EPLE que du public accueilli en EDS, en S2TMD et en option facultative. Les visites pédagogiques engagées auprès des équipes l'an passé seront finalisées ce premier trimestre à venir : il en va autant de la question des pratiques d'évaluation (sujet de la rentrée précédente) que de la reprise des productions musicales et des projets culturels valorisant notre enseignement. Au-delà, l'étude fine des situations spécifiques à chaque lycée demeure une veille collaborative de tous les cadres pédagogiques.

Le séminaire inter-académique lycée aura lieu cette année les 13 et 14 octobre 2022 au lycée Lapérouse d'Albi. Il s'emparera notamment de questions de programme repérées comme étant nouvelles ou nécessitant des approfondissements scientifiques et pédagogiques.

➤ **La formation continue**

Pour vous aider à inscrire votre action pédagogique dans une dynamique de recherche et d'innovation, des journées de formation proposées au [PRAF 2022-2023](#) (campagne se terminant le 22 septembre 2022) sont encore accessibles à l'inscription. Rejoindre [la liste Twitter](#) offre également des possibilités d'échanges et de collaboration entre les professeurs d'éducation musicale de l'académie.

Notre Interlocuteur Au Numérique ([I.A.N.](#)) Jean-Luc Bonzi se tient également à votre disposition pour vous guider dans la prise en main des outils numériques, lesquels sont partie prenante mais non exclusive des pédagogies actives et ludiques, de la diversification et de la différenciation des apprentissages.

Ne manquez pas la lecture des [EditoEdmus](#) ou Newsletters que nos deux rédacteurs Fabienne Miqueu et Jean-Luc Bonzi prennent la peine d'élaborer et de vous envoyer périodiquement pendant l'année. Elles sont porteuses d'idées, d'actualités et de ressources. Vous les recevez dans vos [boîtes académiques](#), seul et unique canal de communication vous permettant d'avoir connaissance de toutes les informations officielles. Un tutoriel [sur ce lien](#) est à votre disposition pour configurer vos boîtes académiques, solutionner divers problèmes et les rendre opérationnelles. Nous vous remercions d'utiliser ce vecteur de communication académique exclusif pour la réception et l'envoi de vos courriels professionnels.

➤ **L'animation pédagogique de la discipline : des réunions de rentrée en visio**

Dans l'objectif de compléter cette lettre de rentrée et de favoriser l'échange, nous avons fait le choix de vous convier à des temps de rencontre comme suit :

1. **Lundi 19 septembre 2022, 15h-17h, tous professeurs collèges et lycée des départements 12, 46 et 81**
<https://meet.starleaf.com/4746336307>
2. **Mardi 20 septembre 2022, 15h30-17h30, tous professeurs collèges et lycée des départements 32, 82, 65, 09 et les professeurs du Comminges (31)** <https://meet.starleaf.com/4675951213>
3. **Jeudi 22 septembre 2022, 15h-17h, tous professeurs collèges et lycée les professeurs du département 31 restants** <https://meet.starleaf.com/4819613792>

Une convocation de la DAFPEN qui devient l'EAFC (École académique de la formation continue) vous parviendra via le secrétariat de votre établissement.

Enfin, suite à l'épreuve des années écoulées, qui a altéré le bon exercice de votre mission d'enseignement, nous voulons saluer votre ténacité et votre capacité de rebond ce printemps, à l'heure où le contexte professionnel redonnait quelques libertés... Le nombre de concerts enregistrés entre avril et juin dépasse de loin nos attentes, témoin s'il en était besoin de votre engagement sans faille. C'est sur cette base, et avec l'espoir du déroulé serein d'une nouvelle année, que nous vous souhaitons une très bonne rentrée.

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
Education musicale et chant choral



Pascale HERTU

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
Education musicale et chant choral



Nelly VIGNE

PJ : Lien pour accéder à l'encart commun des IA-IPR à toutes les lettres de rentrée disciplinaires :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/lettre-de-rentree-des-ia-ipr-encart-commun>